

CHANGEMENT DE REPRÉSENTANTS LÉGAUX POUR UN ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL DONT LE SIÈGE EST À L'ÉTRANGER

Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier auprès du CFE compétent, à la CCI Ille-et-Vilaine :
CFE Fougères : Parc d'activités de la Grande Marche - 4 rue Claude Bourgelat - CS 80612 Javené - 35306 Fougères Cedex
CFE Rennes : 2 avenue de la Préfecture - CS 64204 - 35042 Rennes Cedex
CFE Saint-Malo : 4 avenue Louis Martin - CS 61714 - 35417 Saint-Malo Cedex

Dans tous les cas, fournir :

- <<<Imprimé M2>>> (<<<Notice M2>>>) rempli et signé en original sur les 2 feuillets
+ si besoin <<<Imprimé M3 SARL >>> (<<<Notice M3 SARL>>>) ou <<<Imprimé M3 SA-SAS-SNC >>>
(<<<Notice M3>>>)
- Extrait **K Bis** ou copie
- Pouvoir signé en original, s'il y a lieu
- Chèque de **195.38 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce
(si SASU dont l'associé unique, personne physique est le président ou si EURL dont l'associé unique, personne physique est le gérant : chèque de 79.38 €)
- Pouvoir s'il y a lieu

Si l'activité est réglementée

- Copie de l'autorisation provisoire ou définitive, au nom du représentant légal, du diplôme ou du titre permettant l'exercice de l'activité **ou** requête + **33.36 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

Identification des dirigeants personne physique

Dans tous les cas

- Attestation sur l'honneur signée en original relative à [L'absence de condamnation](#) de nature à interdire l'exercice d'une activité commerciale

Si la personne n'est pas immatriculée au R.C.S.

Français ou ressortissant de l'Union Economique (UE) et de l'Espace Economique Européen (EEE)

- Copie de la carte d'identité recto verso valide ou du passeport valide avec déclaration faisant connaître sa filiation

Etranger (ressortissant hors UE/EEE ou d'un pays n'ayant pas passé un accord avec la France)

- **Extrait d'acte de naissance ou copie et :**

Si Titulaire de la carte de résident : Copie de la carte de résident

Si Titulaire de la carte de séjour : Copie de la carte de séjour temporaire, **valide**, mentionnant « toute activité commerciale industrielle ou artisanale » ou « vie privée et familiale »

Pour personnes originaires de pays bénéficiaires d'accords particuliers (Monaco Andorre et Algérie)

- Extrait d'acte de naissance ou copie **et** :
- Copie du visa longue durée portant la lettre D et la mention « commerçant » en cours de validité délivré par la Préfecture

Si le représentant légal ne réside pas en France

- Copie de la carte d'identité recto verso valide **ou** du passeport valide avec déclaration faisant connaître sa filiation

Eventuellement si la personne est immatriculée au R.C.S.de Rennes à titre personnel ou en qualité de dirigeant de personne morale, elle peut fournir au lieu et place de la pièce d'identité :

- Extrait de l'immatriculation datant de moins de trois mois.

Personne morale

- Extrait de l'immatriculation datant de moins de trois mois **ou**

Pour les personnes morales non immatriculées au R.C.S.,

- Titre justifiant leur existence, le cas échéant, traduit en langue française

Pour le représentant permanent de la personne morale, s'il ne figure pas sur l'extrait K Bis de cette personne morale

- Pièces prescrites ci-dessus pour l'identification de la personne physique et copie de l'acte conférant sa qualité de représentant permanent.

FORMALITE A TRANSMETTRE PAR COURRIER A PARTIR DE LA DATE D'EFFET

Coordonnées CCI Ile-et-Vilaine :

Fougères : Tél 02 99 94 75 75 - Fax : 02 99 94 41 20 - cfesmf@ille-et-vilaine.cci.fr

Rennes : Tél 02 99 33 66 66 - Fax : 02 99 33 24 28 - cferennes@ille-et-vilaine.cci.fr

Saint-Malo : Tél 02 99 20 63 00 - Fax : 02 99 40 12 89 - cfesmf@ille-et-vilaine.cci.fr

—

CHANGEMENT DE REPRÉSENTANTS LÉGAUX POUR UN ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL DONT LE SIÈGE EST À L'ÉTRANGER

Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier auprès du CFE compétent, à la CCI Ille-et-Vilaine :
CFE Fougères : Parc d'activités de la Grande Marche - 4 rue Claude Bourgelat - CS 80612 Javené - 35306 Fougères Cedex
CFE Rennes : 2 avenue de la Préfecture - CS 64204 - 35042 Rennes Cedex
CFE Saint-Malo : 4 avenue Louis Martin - CS 61714 - 35417 Saint-Malo Cedex

Dans tous les cas, fournir :

- <<<Imprimé M2>>> (<<<Notice M2>>>) rempli et signé en original sur les 2 feuillets
+ si besoin <<<Imprimé M3 SARL >>> (<<<Notice M3 SARL>>>) ou <<<Imprimé M3 SA-SAS-SNC >>>
(<<<Notice M3>>>)
- Extrait **K Bis** ou copie
- Pouvoir signé en original, s'il y a lieu
- Chèque de **195.38 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce
(si SASU dont l'associé unique, personne physique est le président ou si EURL dont l'associé unique, personne physique est le gérant : chèque de 79.38 €)
- Pouvoir s'il y a lieu

Si l'activité est réglementée

- Copie de l'autorisation provisoire ou définitive, au nom du représentant légal, du diplôme ou du titre permettant l'exercice de l'activité **ou** requête + **33.36 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

Identification des dirigeants personne physique

Dans tous les cas

- Attestation sur l'honneur signée en original relative à [L'absence de condamnation](#) de nature à interdire l'exercice d'une activité commerciale

Si la personne n'est pas immatriculée au R.C.S.

Français ou ressortissant de l'Union Economique (UE) et de l'Espace Economique Européen (EEE)

- Copie de la carte d'identité recto verso valide ou du passeport valide avec déclaration faisant connaître sa filiation

Etranger (ressortissant hors UE/EEE ou d'un pays n'ayant pas passé un accord avec la France)

- **Extrait d'acte de naissance ou copie et :**

Si Titulaire de la carte de résident : Copie de la carte de résident

Si Titulaire de la carte de séjour : Copie de la carte de séjour temporaire, **valide**, mentionnant « toute activité commerciale industrielle ou artisanale » ou « vie privée et familiale »

Pour personnes originaires de pays bénéficiaires d'accords particuliers (Monaco Andorre et Algérie)

- Extrait d'acte de naissance ou copie **et** :
- Copie du visa longue durée portant la lettre D et la mention « commerçant » en cours de validité délivré par la Préfecture

Si le représentant légal ne réside pas en France

- Copie de la carte d'identité recto verso valide **ou** du passeport valide avec déclaration faisant connaître sa filiation

Eventuellement si la personne est immatriculée au R.C.S.de Rennes à titre personnel ou en qualité de dirigeant de personne morale, elle peut fournir au lieu et place de la pièce d'identité :

- Extrait de l'immatriculation datant de moins de trois mois.

Personne morale

- Extrait de l'immatriculation datant de moins de trois mois **ou**

Pour les personnes morales non immatriculées au R.C.S.,

- Titre justifiant leur existence, le cas échéant, traduit en langue française

Pour le représentant permanent de la personne morale, s'il ne figure pas sur l'extrait K Bis de cette personne morale

- Pièces prescrites ci-dessus pour l'identification de la personne physique et copie de l'acte conférant sa qualité de représentant permanent.

FORMALITE A TRANSMETTRE PAR COURRIER A PARTIR DE LA DATE D'EFFET

Coordonnées CCI Ile-et-Vilaine :

Fougères : Tél 02 99 94 75 75 - Fax : 02 99 94 41 20 - cfesmf@ille-et-vilaine.cci.fr

Rennes : Tél 02 99 33 66 66 - Fax : 02 99 33 24 28 - cferennes@ille-et-vilaine.cci.fr

Saint-Malo : Tél 02 99 20 63 00 - Fax : 02 99 40 12 89 - cfesmf@ille-et-vilaine.cci.fr

—